



Numéro 23
Mai 2022

JÉRÔME A DIT : « BIENVEILLANCE... »

Bilan de MACRON I *Suppression de l'ISF*



Statut de la Fonction Publique



Emploi dans la Fonction Publique



Hôpital public - SANTE



FONCTIONNAIRES : LA FIN D'UN STATUT, L'OFFICIALISATION DE LA PRÉCARISATION

Un état des lieux plus qu'alarmant !

Le message adressé par le Directeur Général à tous les agents de la DGFIP le 28 avril dernier s'apparente à une déclaration d'intention faussement naïve et bienveillante au regard de la réalité des services, des conditions d'exercice supportées par les agents et de l'état même des missions.

« Protéger votre santé physique et mentale est un impératif » prétend donc M. FOURNEL, alors que les réformes sont menées à marche forcée sans tenir compte ni de l'épuisement des agents ni de l'état des services qui ont subi de plein fouet suppressions de postes et restructurations !

Dans ce contexte, la moindre absence d'un agent devient un casse-tête...

Mais déjà se profilent d'autres réformes de structures, de nouvelles suppressions de postes, tandis que le gouvernement MACRON II souhaite rapidement engager une énième réforme des retraites et que la DGFIP finalise la mise en place de la rémunération au mérite !

Les seules réponses apportées aux nombreuses vacances d'emplois se résument à l'embauche de contractuels au statut précaire et à la rémunération figée et minimale !

Un dialogue social réduit à sa plus simple expression !

Exit les CAPN et CAPL, lieux institutionnels d'expression, de discussion et surtout de défense des droits des agents. La loi de la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 est passée par là... orchestrant le retour des réunions informelles, des audiences individuelles comme mode de gestion moderne.

En conséquence, les mouvements locaux et nationaux se déroulent dans le plus grand secret, sans aucune transparence, hors de tout contrôle tant au plan local que national. Un exemple suffit pour illustrer ce recul inadmissible : l'administration se refuse à publier les postes vacants aux agents avant le mouvement !

Pourquoi communiquer des informations susceptibles d'inciter les agents à réfléchir, à postuler pour un poste ouvert... contrariant la « stratégie » et les plans des directions locales...

Autre sujet sensible, celui des promotions : Tout est laissé à l'appréciation et la discrétion de la Direction locale, de la Délégation et de la DG !

Éducation Nationale



Point d'indice



Une augmentation de la valeur du point d'indice de 14.3 % est nécessaire pour rattraper la perte de pouvoir d'achat supportée depuis le 1^{er} juillet 2010 !

Accroissement des inégalités et de la précarité



Cabinet de conseil Mc Kinsey / Évasion fiscale



Les Affaires dans le nouveau monde...



Une gestion chaotique de la pandémie



Mieux que le dialogue social, le Directeur Général invente le grand « remue-méninges » ou comment inciter les agents à réfléchir à l'avenir de la DGFIP amputée encore de moyens humains et financiers et à leur avenir au sein de cette administration multi-réformée et traumatisée...



Une rémunération au mérite pour diviser en guise de réponse au blocage de la valeur du point d'indice et autres augmentations salariales !

Le mode de rémunération basé notamment sur la valeur du point d'indice est un « motif de blocage... » aux dires de M. MACRON. A un système de rémunération clair et équitable pour tous, ce dernier lui préfère un mode de traitement individualisé, subjectif donc difficilement contestable !

Qui pour apprécier le mérite ? Quel mérite récompensé ? Celui de la loyauté affichée peut-être ?

La revalorisation du point d'indice coûte cher... alors il faut y substituer un autre système basé sur le mérite (mise en place du RIFSEEP qui permettra à l'État de faire des économies et de récompenser les agents très obéissants donc très méritants en fonction des postes occupés !

Pour les plus anciens (désolé, mais il reste encore quelques dinosaures des sixties à la DGFIP), la prime de rendement au mérite fût en son temps source d'incompréhensions, de rancœurs durables et d'injustices !

La CGT refuse la rémunération dite au mérite et revendique au contraire une reconnaissance salariale pour tous en rapport avec les efforts et l'investissement consentis par les agents depuis 20 ans !

Une réforme des retraites injuste et injustifiée !

A partir de quel âge une personne commence-t-elle à voir sa santé se dégrader ? Environ 64 ans !

Une réforme des retraites est-elle indispensable ?

Non de l'avis même du Conseil de l'Orientation des Retraites ! Un retour à l'équilibre s'opérera même dans quelques années.

Néanmoins, M. MACRON entend poursuivre son travail de sape des conquies sociaux ! La santé, le bien-être des gens sont des notions qui lui sont étrangères !

Ses préoccupations sont ailleurs :

Il souhaite financer ses réformes réactionnaires au profit toujours des plus aisés en obligeant les salariés à travailler jusqu'à 65 ans, et de leur appliquer un mode de calcul très pénalisant notamment s'agissant des fonctionnaires. Au mode de calcul actuel, il espère bien nous contraindre à un système basé sur les 25 meilleures années... Il faut bien payer la dette, sa dette un jour non ?

Une protection sociale complémentaire aux contours encore incertains !

Quid de la branche prévoyance ? Quid de l'allocation dépendance pour laquelle nombre d'agents ont cotisé depuis de nombreuses années ?

A ce jour, il a été opposé un refus de discuter de cette allocation indispensable lorsqu'une personne doit aller en EHPAD !

La CGT Finances Publiques est à vos côtés, pour vos droits et garanties !

Contact : <https://88.cgtfiancespubliques.fr/>